

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

DELIBERATION N° 92/6... DU 20 MAI 1992

PORTANT SUR LA DUREE DES PRETS AVEC INTERETS
DU VIÈME PROGRAMME

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie ;

- Vu le VIème programme approuvé par le Conseil d'Administration en date du 4 juin 1991 et notamment sa troisième partie "Les modalités d'interventions".

D E C I D E

Les prêts avec intérêts du VIème programme qui sont généralement amortissables en 10 ans, après différé d'un an, pourront également être attribués, si l'attributaire en fait la demande, en 12 ans sans différé d'amortissement.

Le Secrétaire
Directeur de l'agence

Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT



Le Président
du Conseil d'Administration

Christian SAUTTER

